

Commune de **VENTAVON**
Département des Hautes-Alpes

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

4.1.2.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique Servitudes AC1 et AS1

Légende

SUP

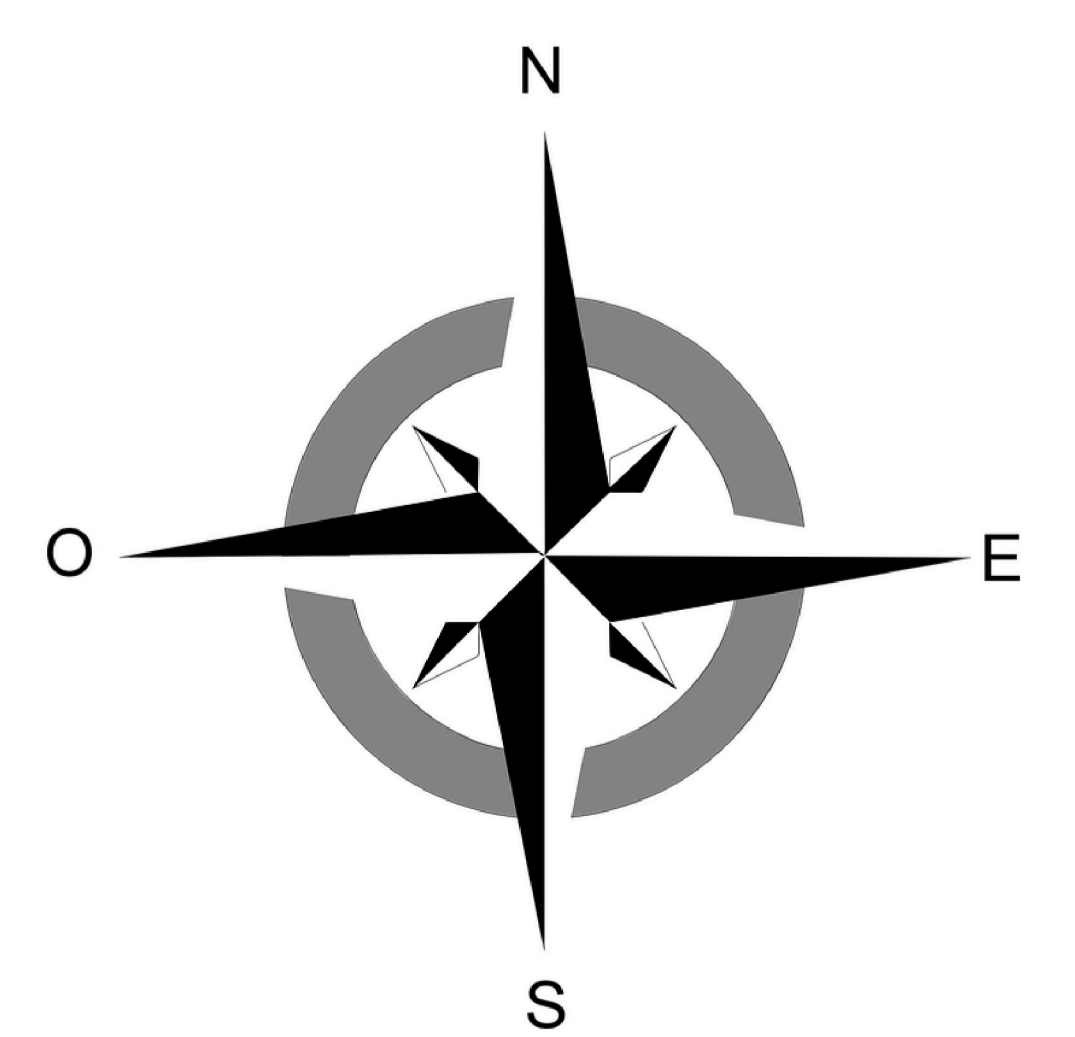
- Servitude relative au périmètre de protection des eaux potables (AS1)

Périmètres de protection des eaux potables - servitude AS1 :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

Servitude au titre de la protection des Monuments Historiques (AC1) - église St Laurent

- Périmètre de protection de 500m autour de l'église Saint Laurent



Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2015
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du

Cochet de la Mairie :



4.2.4 Schéma directeur d'alimentation en eau potable

PHASE 1 PHASE 2 PHASE 3 PHASE 4

Zonage de l'alimentation en eau potable

— Réseau AEP (diamètre > 50mm)

■ Zonage de l'alimentation en eau potable



07/08/2012	SUMP	12	Nicolas Lemerle	Source: Tronçonnements Julien Bonhomme
DATE	RAPPORT	INDICE - VERSION	MODIFIE PAR	VERIFIE PAR

ET 10 010
0 140 m
Echelle : 1/7 000

1

